L'artillerie régimentaire

Revue de tactique générale - Le feu

Colonel Christophe de LAJUDIE, État-major des armées, délégation interarmées aux réserves

publié le 13/11/2020

Tactique générale

Pour essayer de comprendre les raisons des évolutions erratiques des structures interarmes des régiments, le cas de la dotation des bataillons d'infanterie en pièces légères est exemplaire.

Des origines

Picard[1] écrit : « Dès l'origine de l'artillerie, on trouve des canons légers (arquebuses à croc, orgues ou fanions) adjoints aux avant-gardes et aux détachements de cavalerie. Cette tradition se perdit en France au dix-septième siècle, tandis qu'elle reprenait une vigueur nouvelle chez les nations voisines. »

À la fin des années 1730, l'armée française avait commencé à doter ses bataillons d'infanterie d'une pièce de 4 à la suédoise[2] servie par du personnel de l'artillerie. Le Maréchal de Saxe avait ainsi à Fontenoy 50 pièces à la suédoise sur les 100 pièces que comptait son armée, s'ajoutait deux pièces à la Rostaing[3] par bataillon. Ces pièces ayant presque toutes été démontées par le feu ennemi, leur nombre fut considérablement réduit si bien qu'il n'y avait plus à l'armée des Flandres en 1748 que 10 pièces à la suédoise sur 156 pièces[4]. En 1757, il fut décidé que chaque bataillon d'infanterie serait doté, à l'entrée, en campagne d'une nouvelle pièce à la suédoise et de 2 nouvelles pièces de 3 à la Rostaing, tirées des dépôts de l'artillerie mais servies cette fois par des personnels d'infanterie gratifiés d'une haute paye. L'entretien et le service de ces pièces étant négligés par l'infanterie, la réforme de Gribeauval les rendit à l'artillerie en 1765[5], avant de les redonner encore à l'infanterie en 1773 par suite d'une réduction des effectifs de l'artillerie et de l'opposition de Vallières, puis retour à l'artillerie en 1774 lorsque Gribeauval fut enfin nommé inspecteur de l'arme !

En 1809, la prise des arsenaux de Vienne permit d'équiper tous les régiments de deux pièces légères de 3 ou 4 livres. Ces unités auraient été dissoutes à l'issue de la campagne mais réapparurent en 1810 dans le corps d'observation de l'Elbe. Elles disparurent définitivement après les pertes de la désastreuse campagne de 1812 : en 1813, les pièces

disponibles et les effectifs de chevaux, après réquisition dans toute l'Allemagne, permettaient à peine de fournir une batterie légère à chaque division de cavalerie, au point qu'en 1815 les artilleries divisionnaires et les réserves d'artillerie de corps elles-mêmes sont souvent réduites à une seule batterie. À Waterloo, Guyot, commandant la division de cavalerie lourde de la Garde se plaindra de n'avoir pas disposé de la batterie qui devait lui être organiquement attachée et certaines divisions de dragons en seront réduites à faire mettre pied à terre à une partie de leurs cavaliers devant les carrés anglais pour appuyer la charge du feu de leurs fusils.

Le remplacement, sous la Restauration, des régiments d'infanterie, généralement à 3 bataillons, par des légions départementales comptant entre 1 et 4 bataillons[6], s'accompagna de la recréation d'une compagnie d'artillerie à pied par légion (en fait dans certaines légions seulement) à un effectif de 46 hommes et sans doute 2 ou 4 pièces, probablement de 4[7].

Matériels et personnels devaient être fournis par l'artillerie puisque le but était de trouver un emploi au personnel restant des régiments licenciés. On sait que cette organisation ne dura pas plus de 5 ans et que, pour ce qui concerne les compagnies d'artillerie et d'éclaireurs, ne fut que très partiellement voire pas du tout réalisée. Elle répondait avant tout à la volonté de licencier l'armée qui s'était montrée politiquement peu fiable lors des Cent Jours, et elle désarmait en même temps la France et la méfiance persistante des nations coalisées.

La Grande Guerre et l'infanterie multi-armes

On ne reparla de l'artillerie des bataillons et régiments d'infanterie qu'avec l'arrivée des mitrailleuses. Inventées par un artilleur, considérées comme des pièces d'artillerie (et nommées « canons-à-balles ») et initialement groupées par batteries, ces matériels dotèrent les régiments d'infanterie à la fin du XIXe siècle à raison d'une section de 2 pièces par bataillon, indice incontestable de leur filiation avec l'ancienne artillerie légère d'infanterie. Les régiments de dragons et de cuirassiers en furent également dotés. Significativement, le service de ces pièces était désormais et allait rester à la charge de l'arme à laquelle elles étaient affectées.

Ce sont les nécessités de la guerre de position qui vont donner une impulsion décisive au développement d'une « artillerie » d'accompagnement des régiments d'infanterie. Pour permettre à l'infanterie de défendre ses positions et d'attaquer les organisations défensives adverses, il fallait des armes à tir tendu et à grande cadence de tir portables, capables d'appliquer des tirs rasants sur les glacis et d'enfiler des obstacles ou des éléments de tranchée, d'où le développement continu du nombre des mitrailleuses puis des fusils mitrailleurs. Pour neutraliser, dans l'attaque, les blockhaus et autres « nids de mitrailleuses », il fallait des armes à tir tendu de plus gros calibre, d'où l'adoption par les Français du canon de 37 mm à tir rapide modèle 1916, arme d'accompagnement transportable en 3 fardeaux et servie par 8 hommes. Les trajectoires tendues de ces armes, comme celles plongeantes des canons de campagne, ne pouvant qu'écrêter les parapets adverses il fallait, pour atteindre le fond de tranchées profondes, étroites, et relativement proches, des armes à tir courbe, d'où les multiples tentatives de développement de lance-grenades, lance-bombes et mortiers de tranchée, qui aboutiront pour l'infanterie à l'adoption du mortier Stokes de 81 mm, modèle de tous les mortiers d'infanterie en dotation jusqu'à nos jours. Le régiment d'infanterie de 1918 aligne ainsi une compagnie d'engins à 3 canons de 37 mm et 6 mortiers de 81 mm, tandis que chaque bataillon aligne une compagnie de mitrailleuses à 12 pièces.

Encore faut-il remarquer qu'à l'instar des sections de mitrailleuses, les canons et mortiers d'infanterie seront désormais considérés comme des appuis internes et des armes d'infanterie, et non comme de l'artillerie, et les personnels en seront fournis et formés par l'infanterie. L'emploi de ces armements au profit de l'infanterie ne sera donc jamais considéré comme « interarmes ». Cependant, le poids et l'encombrement de ces matériels, les difficultés de leur soutien et de leur approvisionnement dans le combat, rendaient déjà précaire leur emploi dans la durée dans une manoeuvre à pied sur un terrain d'infanterie. L'entrée en service du char FT apportera une réponse partielle à ce problème puisque, armé justement soit d'un canon de 37 mm dérivé de celui en service dans l'infanterie[8], soit d'une mitrailleuse, son concept revenait à un moyen de déplacer et servir une pièce collective et ses munitions sur le terrain de l'infanterie et à la vitesse de marche de l'infanterie au prix de deux hommes seulement au lieu de 8 ou 10. Quoique les chars légers aient alors été considérés comme appartenant à l'infanterie, une dose de coopération « interarmes » réapparaissait par le fait que les nécessités de la formation et du soutien et l'intérêt de concentrer ces moyens avaient conduit à les regrouper en compagnies et bataillons autonomes, rattachés aux divisions ou aux régiments d'infanterie pour la durée d'une action.

En dehors de l'apparition des armes antichars, l'infanterie de 1940 n'avait pas beaucoup changé. Le régiment d'infanterie français comptait ainsi théoriquement à l'entrée en guerre 8 mortiers de 81 mm, 9 mortiers légers de 40 ou 60 mm, 48 mitrailleuses lourdes et 12 canons antichar légers tractés de 25 mm SA-L. Certains régiments avaient conservé en outre quelques canons de 37 mm. L'ensemble était servi par du personnel de l'infanterie mais le poids de certains matériels (près de 500 kg pour le canon de 25 mm) en rendait l'emploi impossible en dehors des routes et chemins. Les chars, toujours groupés en bataillons dans l'infanterie, appartenaient organiquement aux grandes unités et aux grands commandements. Le remplacement des mortiers de 81 mm par du 120 mm avait été envisagé mais ne fut pas réalisé avant l'entrée en guerre : comme pour le canon de 25, le poids des fardeaux et des munitions excluait de toute façon son transport à dos d'homme.

Après cinq ans de guerre, le régiment d'infanterie américain et son homologue français, partiellement motorisés, alignèrent 6 obusiers de 105[9], 18 canons antichars de 57 mm[10], 18 mortiers de 81 mm et 28 de 60 mm, 35 mitrailleuses lourdes de 12,7 mm et 42 de 7,62 mm[11], 81 fusils automatiques BAR[12], et un grand nombre de bazookas. Les régiments allemands, de leur côté, alignaient 6 obusiers de 105 et 2 de 150, 3 canons antichars de 7,5 cm PAK 40, 8 mortiers de 120 mm[13], 12 de 81 mm, 24 mitrailleuses lourdes, 107 mitrailleuses légères, 332 fusils mitrailleurs et également de nombreux Panzerfaust. L'infanterie allemande employait les mortiers de 120 et de 81 au niveau des bataillons, exemple qui tendra à se généraliser après-guerre jusqu'à faire disparaître les canons des ordres de bataille régimentaires.

En plus de l'adaptation de sa trajectoire aux besoins du tir depuis et vers une tranchée, le succès du mortier, en remplacement des canons comme arme d'accompagnement d'infanterie, peut s'expliquer par sa légèreté relative, sa grande simplicité d'emploi, la cadence de tir élevée qui en découle, et son prix relativement bas. Dépourvu d'affût, de mécanismes, de culasse mobile, n'exigeant qu'une faible vitesse initiale et acceptant une précision médiocre, l'engin est, à performance équivalente, évidemment beaucoup plus simple et léger qu'un canon. Pour n'en prendre qu'un exemple, alors que le mortier Stokes pesait un peu plus de 60 kg en 3 fardeaux et envoyait à 700 m, puis à plus de 1 900 mètres avec la munition française, un obus de 3 kg dont 600 g d'explosif à une cadence de tir de l'ordre de 20 coups/minute, le canon de 37 mm pesait plus de 100 kg, en 2 fardeaux de 40 kg et un de 20 kg pour le fût, pour envoyer des obus de seulement

600 g dont 30 g de mélinite à une portée utile de 1 500 m et à une cadence pratique de l'ordre de 15 coups/minute. Les canons et mitrailleuses des chars ayant fourni au cours de la seconde guerre mondiale une part prépondérante de l'appui à l'infanterie en tir tendu, l'infanterie devait peu à peu se réserver les mortiers.

Des groupements tactiques aux régiments interarmes (et retour…)

Les leçons de la guerre avaient déclenché un évident engouement pour les organisations interarmes[14] du type Kampfgruppen, Combat Commands et Regimental Combat Team. La 7e division mécanique rapide, unité expérimentale, fut ainsi articulée en régiments interarmes comptant notamment chacun une batterie d'automoteurs de 105 mm AU50. Cette tentative ne fut pas généralisée et les canons disparurent des ordres de bataille régimentaires dans la plupart des armées. En Extrême-Orient, en Algérie, puis dans l'armée française des années 1970 à 2000, se généralisa l'emploi exclusif du mortier de 120 mm à l'échelon du régiment[15] et des mortiers de 60 et 81 mm à l'échelon de la compagnie.

Les réductions d'effectifs renouvelées subies par l'armée française de 1960 à 2008 finirent par provoquer une nouvelle remise en cause de ces structures organiques. Au tournant des années 2010, le RI français perdit tous les « éléments organiques » auxquels il s'était accoutumé, chars, éclaireurs motorisés, mortiers lourds, ne conservant comme « artillerie d'accompagnement » que mitrailleuses lourdes et légères et mortiers légers, généralement employés à l'échelon de la compagnie. Les mortiers de 120 mm furent versés dans les régiments d'artillerie en double dotation. Cette évolution censée améliorer les capacités de l'artillerie, signait en réalité le renoncement de fait à une capacité essentielle, les effectifs instruits interdisant de mettre en campagne les deux systèmes simultanément[16].

Quelques réflexions

Au plan purement tactique, la mobilité des « engins » (et de leurs munitions) à travers le terrain emprunté par l'infanterie et à son rythme a posé la limite essentielle à la fonction d'accompagnement. Dans les circonstances extrêmes où seule la troupe à pied pouvait progresser, se sont imposés durablement les engins transportables à dos d'hommes avec leurs approvisionnements, renforcés à la rigueur par la capacité d'animaux de bât : mitrailleuses légères ou lourdes et mortiers légers. Ce fut le cas de la guerre de montagne en général, de nombreux épisodes aux colonies, de la guerre de position entre 1915 et 1918, des campagnes d'Italie ou de Birmanie, de la guerre française en Indochine. Et la capacité du commandement à alimenter son infanterie engagée en munitions d'accompagnement a toujours constitué une des limites essentielles à l'action de cette arme : ainsi la portée de l'attaque au-delà de la portée de pièces lourdes non déplaçables fut-elle toujours conditionnée par la capacité d'emport en munitions d'accompagnement.

Mais la question des effectifs et, derrière elle, celles du recrutement, de la formation, de la gestion de carrière, de l'entraînement, de l'administration, ont pris à toutes les époques une part souvent prépondérante dans des évolutions qui apparaissent erratiques. Toutes proportions gardées, les difficultés rencontrées par l'infanterie pour entretenir les compétences dans sa filière de spécialité « mortiers » font écho au jugement porté par Gribeauval lorsque celui-ci décida de verser les pièces légères dans l'artillerie pour remédier à leur mauvais emploi par les fantassins. Comment entretenir la compétence dans des micro-filières dont le grade terminal est celui de sergent comme c'était le cas pour les spécialistes mortier de 81 dans l'infanterie française des années 70-90 ?

Cette question n'est pas sans rapport avec une autre question plus large : comment apprendre à employer « en grand » une arme ou un système quand on l'organise et l'emploie uniquement dans des petites structures ? Cette question que nous avons déjà posée à propos de la systématisation des « groupes d'artillerie » à 2 ou 4 pièces, vaut aussi bien pour la généralisation des micro-capacités qui seraient affectées à des régiments interarmes. À une autre échelle, l'historien explique ainsi les déboires de la cavalerie de l'Union face à son adversaire dans les deux premières années de la Guerre de Sécession : ne disposant d'aucun commandement de grande unité de cavalerie, les Fédéraux ne savaient que manoeuvrer des « petits paquets » face à une cavalerie confédérée manoeuvrière et organisée en divisions et corps de cavalerie. Mais ceci est une autre histoire…

---

1 Commandant E. Picard & lieutenant L. Jouan, L'artillerie française au XVIIIe siècle, Paris, Berger-Levrault, 1906.

2 La pièce de 4 ordinaire formait alors le gros des effectifs de l'artillerie de campagne. La pièce à la suédoise était plus courte d'un tiers et plus légère de moitié (600 livres) que la pièce de 4 ordinaire, elle avait une cadence de tir supérieure et était facilement tirée à la bricole.

3 Le marquis de Rostaing conçut une pièce de 2 et demi, d'un poids de 200 livres seulement, tirée par un seul cheval ou 4 hommes. La pièce provoqua un fort engouement du fait de sa cadence de tir de 20 coups par minute, le Maréchal de Saxe voulut en doter son infanterie à raison de 2 pièces par bataillon. Mais par suite de résultats décevants, ce matériel fut rapidement abandonné.

4 Picard écrit significativement : « On conçoit le gros inconvénient de ces pièces, qui était de distraire des grosses batteries, au début du combat, une notable proportion du personnel d'artillerie pour le détacher avec l'infanterie au service des pièces à la suédoise. »

5 La pièce de 4 du système Gribeauval pesait moins de 600 livres, le poids de l'ancienne pièce à la suédoise, et son adoption fit disparaître les pièces à la suédoise et à la Rostaing.

6 Cette réforme avait été envisagée par l'Empereur en 1807 puis ajournée. L'ordonnance du 11 août 1815 prévoit que les légions compteront 2 bataillons de ligne, 1 bataillon d'infanterie légère, et pourront se voir attacher une compagnie d'artillerie et une compagnie d'éclaireurs. L'ajout de plusieurs légions dans les mois puis les années qui suivirent amena à en changer la composition et à en altérer l'homogénéité.

7 L'auteur de ces lignes n'a pour l'heure pas réussi à trouver la moindre mention du nombre et du calibre des pièces prévues ou réellement mises en place, et il est fort possible qu'aucune de ces unités n'ait été mise sur pied.

8 Le 37 mm semi-automatique modèle 1918 autrement appelé le 37 SA 18.

9 Le 105 HM3, pièce raccourcie dérivée du 105 HM2, portée par un affût adapté du 75 mm, produite pour équiper les divisions aéroportées US et les compagnies de canons des RIUS. Portée 7 600 mètres.

10 Les Américains adoptèrent l'excellent antichar britannique ordnance QF 6 pounder.

11 24 en version mitrailleuse légère et 18 en version fusil mitrailleur.

12 Le Browning Automatic rifle modèle 1918, remplaçant du Chauchat dans l'armée américaine, fut amélioré notamment par un bipied. Calibre 7,62, chargeur de 20 cartouches. Celui du FM MAC 24-29 en contenait 25.

13 Les Allemands réemployèrent puis construisirent eux-mêmes dès 1942 l'excellent mortier PM 38 soviétique, sous l'appellation 12 cm-Granatwerfer-42, d'un poids de 285 kg en ordre de tir, de 600 kg avec son attelage et son caisson-avant-train, tirant à 5,7 km un obus de 15,8 kg à une cadence de 15 coups/minute. Léger, simple d'emploi notamment grâce à sa plaque de base circulaire, transportable à dos d'homme en trois fardeaux, rapide

14 Voire chez certains pour la suppression pure et simple des armes, au moins pour la gestion et la formation des officiers. Lire à ce sujet l'article du lieutenant-colonel D., artilleur, « Pourquoi des armes différentes ? » in Études sur les enseignements des opérations des dernières campagnes, août 1946, 3e bureau de l'EMA, p. 74-84. https://gallica.bnf.fr/ ark:/12148/bpt6k65355772.textelmage

15 L'armée française suivait en fait l'exemple allemand d'emploi du 120 mm à l'échelon bataillonnaire puisque les régiments français de la période avaient tous été réduits au volume du bataillon de chasseurs.

16 Cette remarque

Titre : Colonel Christophe de LAJUDIE, État-major des armées, délégation interarmées aux réserves

Auteur(s) : Colonel Christophe de LAJUDIE, État-major des armées, délégation interarmées aux réserves

Date de parution 10/11/2020

EN SAVOIR PLUS